Les organisations syndicales CGT, FO, SUD,  SNUTEFE-FSU ne siègeront pas à ces CTM pour les raisons suivantes :

Vous vous étiez engagés à répondre à notre demande d’autorisations d’absence exceptionnelle pour que tous les agents qui le souhaitent puissent se rendre à Annecy afin de soutenir notre collègue Laura PFEIFFER appelée à comparaître devant le tribunal pour n’avoir fait que son travail.

Alors que notre demande date du 3 juillet 2015 et qu’elle a été renouvelée le 2 et le 16 septembre, vous nous répondez au dernier moment après que votre silence nous a contraints, pour respecter les délais et rassurer les agents, à déposer un préavis de grève. Et vous avez l’outrecuidance de nous dire que vous refusez cette journée aux agents justement parce que nous avons déposé un préavis de grève !!

Vous ne pouvez ignorer que la mise en cause pénale de Laura PFEIFFER à la demande de TEFAL a suscité auprès d’un grand nombre de collègues une forte émotion et une naturelle solidarité qu’ils souhaitent exprimer par leur présence à Annecy au moment du procès.

Dans ces circonstances auxquelles il faut ajouter le fait que la Ministre n’a toujours pas dénoncé publiquement les agissements de TEFAL, votre réponse ne peut avoir d’autre lecture que celle d’une provocation délibérée. Elle montre le fossé qui vous sépare des agents, confirme l’inexistence du dialogue social dans ce ministère et rend impossible notre présence au CTM qui n’a plus que le nom d’instance de concertation.

En effet :

- le projet de décret CNIT sur lequel nous sommes convoqués est identique à celui pour lequel toutes les organisations syndicales ont voté contre ;

- le projet de décret PSI contribue à la destruction de l’inspection du travail territoriale et généraliste

- le projet de déclinaison de la RIFSEEP pour les catégories C divise et ne tient aucunement compte des réalités des services.

Une fois de plus, vous porterez la responsabilité de notre refus de siéger et de ce que vous qualifiez de dégradation du dialogue social.

Le 13 octobre 2015